

**Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences**

Compilées à l'attention des étudiants et des enseignants, elles indiquent le type de contrôle (EC ou EP) et la durée de l'épreuve (EC ou EP) ainsi que la date de l'épreuve (EC ou EP) et la date de l'épreuve (EC ou EP).  
 Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial (BCE ou BCC) et sont destinées pour les EC et EP. Elles indiquent la date de la composition annuelle ou du contrôle pédagogique de ces étudiants.  
 Les EC et EP sont indiqués "E" ou "P" dans le tableau de contrôle de l'année scolaire M et T, et dans le tableau de contrôle de l'année scolaire M et T, et dans le tableau de contrôle de l'année scolaire M et T. Pour les étudiants postulant pour l'année M et T, les modalités de contrôle de l'année scolaire M et T sont indiquées "E" ou "P" dans le tableau de contrôle de l'année scolaire M et T. Pour les étudiants postulant pour l'année M et T, les modalités de contrôle de l'année scolaire M et T sont indiquées "E" ou "P" dans le tableau de contrôle de l'année scolaire M et T.

Année : 2023-2024  
 Niveau : Licence  
 Domaine (le cas échéant) : Sciences de la Vie (Aménagement)  
 Parcours type : nul

Compensation entre semestres pour valider l'année (postulants) : nul

C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	B) Evaluation initiale et Dots chance identiques - Indiquer "idem Evaluation initiale" dans toutes les cases																																																																																						
													P	Q	R	S	T	U	V	W																																																																															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100